

L'Inde et l'Afrique

Le non-alignement au service des intérêts nationaux

DANS les préoccupations de l'Inde en matière de politique extérieure, l'Afrique n'occupe pas une place de premier plan. Rare est ce qui s'écrit en Inde sur l'Afrique. L'opinion publique ne s'y intéresse guère, ou pas du tout. Quant à l'Afrique, le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas passionnée par l'Inde.

Et pourtant, actuellement, l'intérêt de l'Inde pour l'Afrique grandit. Ce processus, qui n'en est qu'à ses débuts, est suffisamment affirmé pour faire l'objet d'une réflexion. Les pays du Tiers monde entretiennent encore aujourd'hui des rapports privilégiés avec les ex-puissances colonisatrices, s'apparentant pour l'essentiel à des rapports dominés-dominant. Des relations horizontales, liant les pays sous-développés entre eux, tendent cependant à se nouer. C'est ce que l'on appelle désormais le dialogue Sud-Sud, et c'est dans ce cadre nouveau que l'Inde apparaît en mesure de jouer un rôle privilégié.

Malgré son sous-développement, en effet, l'Inde se situe parmi la douzaine de pays les plus industrialisés du monde. Elle dispose d'un puissant secteur lourd, d'une technologie, d'une infrastructure économique interne et d'un capital en matière grise lui permettant non seulement de poursuivre une politique d'indépendance, mais d'apparaître en quelque sorte à mi-chemin entre le Nord et le Sud. Dans le même temps, son expérience même de pays sous-développé — qu'elle est toujours — l'autorise à se présenter comme un pays du Tiers monde, voire comme un de ses porte-parole. C'est donc du dualisme même de son économie et

de son état de développement que l'Inde peut tirer profit pour faire progresser sa coopération avec l'Afrique.

Dès lors, l'une des questions que l'on se pose est de savoir quel type de relations l'Inde entend instaurer et développer avec le continent africain. La coopération indo-africaine s'effectuera-t-elle à l'avantage réciproque de chacun des partenaires ou bien l'Inde adoptera-t-elle un comportement finalement proche de celui des pays capitalistes industriels ? Certains, on le sait, n'hésitent pas, déjà, à taxer son rôle en Afrique de mini-impérialisme.

Certes, personne ne niera que le passé historique de l'Inde n'a rien de comparable à celui de l'Occident en ce qui concerne les rapports avec l'Afrique. Et, surtout, le capitalisme indien dispose de moyens d'intervention infiniment plus faibles que ceux des pays occidentaux. Mais, précisément, cela même ne peut-il pas constituer un phénomène positif aux yeux de nombreux pays africains cherchant à diversifier leurs rapports avec le monde extérieur ? Et l'Inde n'en serait-elle pas consciente, qui pourrait alors espérer jouer en Afrique le rôle de puissance moyenne, d'autant plus légitime à ses yeux que ses frontières maritimes jouxtent la côte orientale de l'Afrique et que, dans le cadre des rapports de force du monde d'aujourd'hui, la notion d'océan Indien, zone de paix, lie géographiquement et stratégiquement les intérêts de l'Inde et ceux d'une partie de l'Afrique ?

Tels sont les points qui, nous semble-t-il, méritent d'être soulignés à l'orée de cette étude, limitée par le peu de données et d'analyses publiées à ce jour en Inde sur ce sujet. La plupart sont éparses et fragmentaires. Cela n'empêche qu'il paraît d'ores et déjà possible, au point où en est arrivé le développement des relations indo-africaines, de préciser le projet africain de l'Inde dans ses trois aspects économique, politique et stratégique.

Ces derniers semblent d'ailleurs aujourd'hui de plus en plus liés entre eux, ce qui n'était pas le cas dans le passé, puisque les rapports économiques indo-africains ne se développèrent réellement qu'à partir de la seconde moitié des années soixante et que l'intérêt stratégique n'apparut qu'avec la militarisation de l'océan Indien, au tout début des années soixante-dix. Les années quarante-vingt ont sans doute précisément ceci de qualitativement nouveau que, pour la première fois, le projet économique-politico-stratégique de l'Inde revêt une cohérence interne globale.

La pénétration du marché africain : des cotonnades aux « joint ventures ».

C'est dans ce domaine que l'agressivité indienne est la plus nette. L'essentiel n'est pas tant de noter l'importance — qui

demeure faible — des chiffres bruts du commerce ou des investissements indiens en Afrique (1) que de déceler la tendance de fond de l'évolution des rapports économiques indo-africains.

Quatre points doivent être notés.

Le premier concerne la tendance à la diversification géographique du commerce indien, qui ne semble en être encore qu'à sa première étape. Jusqu'à ce jour, la majeure partie du commerce indo-africain s'effectue avec l'Afrique du Nord, notamment le Soudan et l'Égypte, et l'Afrique de l'Est, notamment le Kenya, la Tanzanie et la Zambie. Mais, depuis quelques années, on peut observer que l'Inde cherche à multiplier ses contacts commerciaux avec l'Afrique centrale et occidentale où elle ouvre des missions commerciales, publie des brochures en français, envoie des délégations patronales ou politiques.

Le second a trait à la nature des produits échangés. Traditionnellement, l'Inde importait surtout des denrées agricoles ou des matières premières (coton, noix de cajou, quelques minéraux...), et exportait surtout des produits textiles, du thé... Depuis quelques années, elle mise de plus en plus sur ses exportations d'engineering, de matériel électrique, de biens d'équipement léger, bref de produits plus élaborés et à plus forte valeur ajoutée que par le passé.

Le troisième concerne la conception même que l'Inde a de son commerce avec l'Afrique. Celui-ci doit, selon elle, tendre à dépasser le cadre strictement commercial des échanges pour s'intégrer dans une vision plus globale de la coopération indo-africaine. La première grande délégation d'industriels indiens en Afrique (1964) le note clairement : l'Inde ne doit pas envisager « de développer de larges relations commerciales avec l'Afrique sans chercher à dépasser les limites strictement commerciales de ces relations (...). Les problèmes, les projets et les stratégies des économies africaines doivent être pris en compte dans la politique des échanges commerciaux » (2). La seconde délégation du même type (1966) conclut pareillement : « Le développement du commerce avec l'Afrique doit dépasser le simple niveau des échanges de biens pour atteindre à une participation et à une aide plus étroite au développement de la vie économique africaine » (3).

Le quatrième point, enfin, porte sur le développement des investissements indiens en Afrique sous la forme de collaborations (*joint ventures*) indo-africaines. Comme le déclare le rapport de la

(1) Au fil des années, la part des exportations indiennes en Afrique par rapport au total des exportations de l'Inde oscille entre 6 et 9 % environ. Pour les importations de produits africains en Inde, les chiffres varient entre 3 et 10 % selon les années.

(2) FICCI, Federation House, *Report of Indian Industrialists goodwill delegation to some African countries*, New Delhi, sept. 1964, p. 50.

(3) FICCI, Federation House, *West and Central Africa*. India. Africa Trade Series, New Delhi, mars 1966, p. 9.

délégation de 1964, « les nouvelles techniques de commerce demandent une participation active de notre part à l'établissement de *joint ventures* industrielles dans une mesure aussi large que possible (...). Le commerce ne saurait représenter qu'un pan des relations économiques, lesquelles doivent s'étendre à d'autres formes de collaboration en investissements et en assistance technique (4). » Ces dernières années, de fait, ces *joint ventures* se sont développées dans les domaines les plus variés : papier, textile, lames de rasoir, engineering, équipements pour bateaux, usine de jute, assemblage de tracteurs, travaux d'aciéries, tuileries, etc.

Ces quatre évolutions révèlent l'un des axes de la coopération Sud-Sud telle qu'on la conçoit dans les milieux officiels et patronaux indiens, et qui, en l'occurrence, recouvre la pénétration du marché africain par le capital privé indien ; l'État indien, quant à lui, intervient au niveau de l'approbation des projets industriels à l'étranger, de la libéralisation de la législation dans le domaine fiscal ou au niveau des facilités de crédit accordées par l'Industrial Development Bank of India, de la tenue de foires en Afrique (la première exposition commerciale indienne ayant eu lieu à Nairobi en 1962), ou d'aides diverses utiles à la promotion des services ou des produits indiens en Afrique (patronage en 1963 de l'India-Africa Development Association regroupant industriels et hommes d'affaires indiens intéressés à l'Afrique, octroi de bourses aux étudiants africains, aides directes ou indirectes à la formation de techniciens africains...).

Il ne fait guère de doute, à nos yeux, que le mouvement est destiné à se poursuivre. Il intervient en effet, pour l'Inde, à un moment où le maintien du faible niveau global de la consommation intérieure, contrastant avec le développement important des profits des grands groupes indiens et de la technologie indienne, tend à limiter objectivement les débouchés internes de la production indienne. Il permet donc au capital indien de tirer profit à l'étranger des progrès technologiques réalisés en Inde, et ce, à un moment où l'Afrique commence à être en mesure de les absorber. Les rares chiffres globaux que l'on puisse trouver indiquent en particulier que la création de *joint ventures* non seulement engendre des rapatriements de fonds, mais encore (et surtout) a un effet cumulatif sur les exportations. C'est ainsi qu'une étude réalisée au seuil de l'année 1979, portant sur les cent quatre-vingt-seize projets de *joint ventures* à l'étranger approuvés par le gouvernement indien à cette date, estime que les sommes rapatriées en Inde représentent environ un dixième des sommes investies à l'étranger et que les exportations supplémentaires suscitées par ces *joint ventures* dépasseraient même le montant total de ces

(4) *Report of Indian Industrialists goodwill delegation...*, op. cit.

sommes (plus de 700 millions de roupies). Cette étude peut à juste titre conclure que « chaque *joint venture* (...) fonctionne comme un bureau de promotion des exportations indiennes dans le pays concerné (5). » On ajoutera que l'évolution ainsi décrite tend à lier structurellement les échanges entre les deux continents.

A un moment où la concurrence sur le marché mondial devient de plus en plus dure, il apparaît donc que l'Inde, compte tenu de sa puissance industrielle et des prix peu élevés qu'elle peut offrir, peut occuper sa place parmi de nombreux pays plus pauvres qu'elle. Sur les 196 projets de *joint ventures* (à l'étude ou déjà réalisés) approuvés par l'Inde en 1980, 174 concernent des pays en voie de développement et 22 seulement des pays développés. Parmi les premiers, la plus grande partie est consacrée à l'Asie (Asie du Sud-Est : 83 ; Asie du Sud : 14) ; viennent ensuite l'Afrique : 39, et le Moyen-Orient.

On comprend, dans ces conditions, que les milieux patronaux indiens associent aujourd'hui étroitement objectifs économiques et politiques et poussent le gouvernement à poursuivre une politique de présence active parmi les pays du Tiers monde et les non-alignés. C'est ce qu'illustre, par exemple, la conclusion du rapport d'une délégation de la puissante Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes (FICCI), après un voyage en Afrique en 1977 : « Les programmes conduisant à la coopération économique et technique entre les pays en voie de développement occupent désormais une place de pivot dans la stratégie du développement international. Les délibérations des pays non alignés n'ont pas peu contribué à la création d'un environnement favorable, qui constitue pour l'Inde aussi bien un défi qu'une chance » (6).

La diaspora indienne, atout ou handicap ?

Ajoutons qu'en ce qui concerne l'Afrique, les milieux d'affaires indiens bénéficient de la présence d'une communauté indienne importante. Cela est tout particulièrement le cas sur la côte orientale de l'Afrique. Sans compter l'Afrique du Sud, que l'Inde boycotte économiquement, avec laquelle elle n'entretient donc aucune relation commerciale directe, et où vivent environ

(5) FICCI, Federation House, *Workshop on Indian joint ventures and project exports, Background paper*, New Delhi, 1979, p. 10.

(6) FICCI, Federation House, *Report. Indian Industrial Delegation to some African countries*, oct.-nov. 1977, New Delhi, 1977. En 1980, une autre délégation d'exportateurs situait d'emblée l'impor-

tance de la contribution de l'Inde au développement de l'Afrique dans le contexte de la réduction de l'aide des pays industrialisés aux pays sous-développés (cf. Federation of Indian Export Organisations, *Indian consultancy team to Tanzania, Zambia, Kenya and Nigeria, May 1980, Report*, New Delhi, 1980 [introduction]).

800 000 personnes d'origine indienne, les estimations les plus récentes indiquent que plus de 900 000 Indiens habitent l'Afrique (îles Mascareignes comprises). Sur le continent africain lui-même, les quatre pays venant en tête sont, outre l'Afrique du Sud déjà citée, le Kenya, la Tanzanie, la Zambie et le Mozambique (7).

Cette diaspora indienne est très active dans les sphères du commerce et de la petite manufacture. Au Kenya, par exemple, elle contrôlerait 80 % du commerce de détail. Elle a, en général, gardé nombre de ses habitudes et coutumes, y compris de castes. Elle a un niveau de vie inférieur à celui de la communauté blanche, mais supérieur à celui des Africains de souche. Ces caractéristiques rendent la plupart du temps son insertion délicate dans les pays africains, comme l'ont encore montré les incidents qui se sont produits au Kenya en août 1982, lors de la tentative de coup d'État : la communauté indo-pakistanaise fut en effet la plus affectée par les désordres qui suivirent. Un dicton kényan : « Ils ont leur cœur en Inde, leur gagne-pain au Kenya et leur argent en Angleterre » pourrait être aisément celui d'autres pays africains... En Afrique du Sud même, la population indienne aspire visiblement à trouver un statut le plus proche possible de la communauté blanche, ainsi que le montre la récente décision du Parti travailliste métis de participer au processus de réforme constitutionnelle engagé par le pouvoir minoritaire blanc, en janvier 1983.

Quoi qu'il en soit, cette diaspora indienne est perçue par les milieux d'affaires indiens comme devant leur servir d'appui et de relais économique. Son savoir-faire commercial et sa relative richesse constituent aux yeux du capital indien son intérêt essentiel. Quand, à partir du début des années soixante, l'attention des capitaux indiens se porta vers l'Afrique, les milieux financiers et industriels indiens estimèrent immédiatement qu'il était de leur intérêt, comme le souligna le rapport de la première délégation importante d'industriels à se rendre en Afrique en 1964, de

(7) Source : *The Economic Times* (New Delhi), 16 août 1982.

Ces chiffres ne sauraient ici constituer que des estimations. Leur base est en effet relativement peu précise. Parfois, les recensements manquent, et il est souvent difficile, voire impossible, de faire la part des Indiens qui, en 1947, ont choisi (ou auraient choisi) la nationalité pakistanaise.

Telles sont les indications de l'*Economic Times*, à notre connaissance les plus récentes pour l'Afrique sub-saharienne : Kenya : 79 000 dont 91,8 % ont opté pour la citoyenneté kényane ; Tanzanie : 59 000 (% : 93,2) ; Zambie : 22 600

(% : 39,8) ; Mozambique : 22 043 (% : 98,9) ; Nigeria : 15 000 (% : 0) ; Éthiopie : 2 350 (% : 19,2) ; Ghana : 1 250 (% : 3,5) ; Somalie : 1 072 (% : 16) ; Lesotho : 1 020 (% : 78,4) ; Botswana : 820 (% : 61) ; Zaïre : 700 (% : 28,6) ; Ouganda : 430 (% : 69,8) ; Bénin : 250 ; Cameroun : 150 ; Burundi : 150 ; Sénégal : 80 ; Gambie : 80 ; Rwanda : 60 ; Swaziland : 45 ; République centrafricaine : 41 ; Congo : 30 ; Gabon : 20 ; Côte-d'Ivoire : 20 ; Haute-Volta : 15 ; Mali : 10. (Remarque : les chiffres pour le Kenya apparaissent sous-estimés).

compter sur la présence des entrepreneurs indiens en Afrique. Les cercles patronaux indiens n'hésitent jamais à souligner la valeur du travail accompli en Afrique par la communauté indienne, répondant parfois directement aux propos officiels. A titre d'exemple, on citera ici le rapport d'une délégation de la Fédération des exportateurs indiens qui s'est rendue en Afrique en 1980 : celui-ci note, en ce qui concerne la Zambie, qu'« une attention appropriée doit être portée à cette communauté, afin de l'aider à établir de petites industries ». A propos du Kenya, on souligne que « la communauté indienne établie ici depuis des générations est très influente et prospère » et qu'« elle aimerait passer du commerce à la manufacture », opération pour laquelle il conviendrait de l'aider en raison des retombées fructueuses potentielles pour le capital et le commerce indiens (8).

En revanche, l'attitude des milieux officiels et du gouvernement indiens est radicalement différente. On tient, à la Nouvelle Delhi, à garder ouvertement ses distances vis-à-vis de l'émigration. Pour la loi indienne, d'ailleurs, les Indiens d'outre-mer ne sauraient avoir d'autre nationalité que celle de leur pays d'implantation, et sont des étrangers au même titre que tout autre. On notera que telle n'avait pas été l'attitude du mouvement nationaliste indien avant l'indépendance. Celui-ci avait alors pris en compte la défense des intérêts des Indiens de l'étranger, victimes comme tout Indien du colonialisme britannique. « Partout où va un Indien dans ce vaste monde, disait Nehru en 1930, va avec lui une parcelle de l'Inde » (9). Un futur dirigeant du Parti socialiste indien, R. Lohia, allait même jusqu'à dire à l'époque : « Les Indiens d'outre-mer (...) peuvent agir comme les ambassades non officielles du Parti National du Congrès » (10). Nehru commença à affirmer le contraire dès avant le début de la seconde guerre mondiale : « Je pense que les Indiens d'Afrique ont fait beaucoup de choses. Certains ont également réalisé beaucoup de profit. Je pense que les Indiens d'Afrique, ou d'ailleurs, peuvent être utiles pour la communauté. Mais nous n'apprécions leur rôle que sur cette base : on doit accorder la priorité aux intérêts des peuples d'Afrique » (11). Par la suite, cette attitude ne se démentira plus ; le gouvernement n'hésitera pas à fustiger, quand il en ressentira la nécessité, le comportement à ses yeux nuisible de ces Indiens d'Afrique qui « se croient encore dans les années

(8) *Indian consultancy team for Tanzania, Zambia, Kenya and Nigeria, May, 1980. op. cit.*, p. 10 et 12.

(9) A. Gupta, « Indians abroad in Asia and Africa : the problem », *Africa Quarterly* (New Delhi), oct.-nov. 1967, p. 308.

(10) *Ibid.*

(11) Current Affairs Publications. *Nehru on Africa* (New Delhi), 1954, cité par : R.K. Tangri, « Asians in Kenya : a political history », *Africa Quarterly*, juil.-sept. 1966, pp. 116-117, note 50.

vingt, croient aux castes, pensent en termes de régions, n'ont pas su s'adapter aux temps nouveaux... » (12).

La motivation des dirigeants indiens en la matière apparaît clairement. Ces derniers savent parfaitement qu'une attitude inverse serait immanquablement interprétée par les gouvernements africains comme une ingérence dans leurs propres affaires et porterait atteinte au développement des relations inter-étatiques. C'est ce souci qui explique qu'au plus fort des expulsions massives d'Indiens d'Ouganda, en 1972, l'Inde sut garder la tête froide.

Idi Amin, on s'en souvient, fit expulser brutalement la plus grande partie des 73 000 Indiens vivant alors dans ce pays, parmi lesquels 30 000 avaient acquis la citoyenneté ougandaise (13). Malgré cela, l'Inde, que ne réjouissait guère l'idée d'accueillir un afflux important de réfugiés (dont beaucoup détenaient la nationalité britannique, mais que l'Angleterre ne voulait pas accepter) s'abstint cependant de toute déclaration intempestive. Elle repoussa toute idée de solliciter l'aide de l'ONU, ce qui aurait conduit à internationaliser une crise qu'elle entendait résoudre au plan strictement bilatéral (soit avec l'Ouganda, soit avec la Grande-Bretagne), de façon à ne pas laisser les choses s'envenimer. Elle y parvint en ne rompant à aucun moment ses relations diplomatiques avec l'Ouganda et en signant avec ce pays, en 1975, un accord sur l'indemnisation des expulsés de nationalité indienne.

L'Inde, on le voit à travers ces exemples, ne fera rien qui puisse entraver son projet politique en Afrique...

Une politique discrète et modérée

« En dernière instance, disait Nehru en 1947, la politique extérieure est la résultante de la politique économique (...). Quelle que soit la politique que nous ayons à mettre en œuvre, c'est dans la recherche de ce qui est le plus avantageux pour un pays que réside l'art de conduire la politique étrangère de ce pays » (14). On ne saurait mieux dire que les aspects politiques du projet africain de l'Inde découlent de ses objectifs économiques...

(12) Discours de Lakshmi Menon lors d'un « forum international » consacré aux « Indiens d'outre-mer aujourd'hui », cité in *Africa Diary* (New Delhi) 7-13 mars 1964, pp. 1644-1645.

(13) Chiffres donnés par le gouvernement indien au Parlement, *Africa Diary*

(New Delhi), 2-8 sept. 1972, pp. 6125-6128.

(14) *India's foreign policy. Selected speeches of Jawaharlal Nehru*, sept. 1946-avr. 1961. The Publication Division, Minister of Information and Broadcasting, Government of India, New Delhi, 1961. (Discours du 4 décembre 1947, pp. 24-28.)

Ce projet paraît se structurer autour de trois « volontés » ou de trois désirs : que l'idée et la pratique du non-alignement progresse en Afrique, que s'y installent des régimes modérés et stables, que l'Afrique cesse d'être un enjeu de la confrontation Est-Ouest qui, par ses répercussions dans l'océan Indien, peut menacer la sécurité de l'Inde.

Le premier point concerne l'aptitude des pays africains à mener une politique d'indépendance. Plus celle-ci sera effective, c'est-à-dire moins l'influence néo-coloniale sera grande, estime la Nouvelle Delhi, plus les pays africains seront à même de diversifier leurs relations avec l'extérieur et donc plus l'Inde bénéficiera de cette évolution. Depuis 1947, les gouvernements indiens successifs n'ont cessé de le répéter, fondant leurs discours sur l'héritage commun indo-africain de la lutte anticoloniale : « Nous sommes tout particulièrement intéressés à l'émancipation des pays et des peuples colonisés et dépendants et à la reconnaissance théorique et pratique de l'égalité des chances pour toutes les races » (15). De fait, l'Inde a constamment, au niveau des principes en tout cas, défendu la cause de l'indépendance des peuples africains. Elle fut le premier pays à saisir l'ONU de la question de l'apartheid en Afrique du Sud, dès 1946 (le long séjour de plus de vingt ans du Mahatma Gandhi dans ce pays, au cours duquel il élaborait les principes de son action politique, contribua évidemment à sensibiliser le Parti du Congrès sur cette question). Tout au long du processus de décolonisation, l'Inde intervint dans les forums internationaux ou lors de discussions bilatérales avec les puissances colonisatrices en soulignant la nécessité de l'ouverture d'un dialogue avec les mouvements de libération nationale. Les exemples seraient sur ce point quasiment aussi nombreux qu'il y a d'États africains aujourd'hui, qu'ils appartiennent à l'Afrique anglophone ou francophone. Pour ne prendre que les plus récents, l'Inde, qui rompit ses relations diplomatiques avec la Rhodésie en 1965, s'imposa un embargo total à l'égard de ce pays, puis se félicita de la création du Zimbabwe. Aujourd'hui, elle apporte son appui politique à la SWAPO de Namibie — laquelle a été chaleureusement accueillie à la Nouvelle Delhi à la veille du sommet des non-alignés qui vient de s'y tenir — ainsi qu'à l'ANC d'Afrique du Sud.

On ne saurait cependant passer sous silence l'un des butoirs de la politique indienne, qui fait que son soutien se limita, sauf rares exceptions concernant notamment les anciennes possessions portugaises, à une position de principe : l'Inde, dans ses relations avec l'extérieur accorda toujours la priorité à ses rapports avec l'Europe. Elle eut donc le souci de ne pas développer ses rapports

(15) *Ibid.*, discours du 7 juil. 1946.

avec l'Afrique au détriment de ses liens avec l'Angleterre et la France. Cet objectif prioritaire, qui amena par exemple Nehru à expliquer la nécessité de la décolonisation par celle de maintenir de bonnes relations entre l'Asie et l'Europe (16), conduisit l'Inde à adopter une politique d'extrême prudence à l'égard des mouvements de libération armée.

En règle générale, en ce qui concerne les pays colonisés par la Grande-Bretagne, c'est-à-dire les pays où il n'y eut quasiment pas de lutte armée, l'Inde soutint la revendication de l'indépendance. Là où existait une importante communauté blanche, l'Inde ne ménagea pas ses efforts pour inciter la communauté indienne à rejoindre la lutte des peuples africains. Mais il semble bien que chaque fois que la lutte prit un tour violent (comme au Kenya lors de la révolte des Mau-Mau), l'Inde se retira dans une prudente réserve afin de ne pas gêner ses rapports avec la Grande-Bretagne au sein du Commonwealth. En ce qui concerne les pays colonisés par la France, notamment parmi ceux qui durent recourir à la lutte armée, l'Inde se cantonna dans des positions de principe (qui l'amènèrent à ne point reconnaître le GPRA en Algérie, par exemple). Sans aucun doute, l'Inde ne voulut pas heurter de front la France, qu'elle loua d'ailleurs pour son attitude lors du retour des possessions françaises en Inde, et dont elle ne négligea jamais l'importance sur la scène internationale. Son attitude envers le Portugal, en revanche, fut beaucoup plus dure. Elle y fut, certes, contrainte par le refus de Lisbonne de discuter de la question de Goa. En 1955, Nehru refusait encore de recourir à la force contre le Portugal en ces termes : « Si on accepte l'idée d'utiliser l'armée pour résoudre nos problèmes, on ne pourra dénier ce même droit aux autres pays. Il s'agit là d'une question de principe » (17). L'Inde, on le sait, dut finalement se résoudre à intervenir militairement contre le Portugal ; et l'Angola fut l'un des très rares pays africains auxquels elle accorda une aide (modeste) pour la lutte armée. Mais on fera observer que le Portugal rétrograde des années soixante et soixante-dix jouait un rôle tellement marginal dans la politique européenne qu'une telle politique n'était guère susceptible d'engendrer de grandes répercussions en Europe.

Aujourd'hui encore, l'attitude de l'Inde ne se dément pas : ce pays est généralement très discret sur les points susceptibles de soulever des questions politiques épineuses (le Polisario, par exemple, n'est pas reconnu par la Nouvelle Delhi, même si celle-ci accepte de discuter en privé avec ses représentants) et s'est abstenu de stigmatiser l'intervention française au Zaïre en 1977.

(16) *Ibid.*, discours du 22 mars 1949, p. 48.

(17) *Ibid.*, discours du 17 sept. 1955, p. 115.

Force est de constater que l'Inde n'a jusqu'alors guère été payée de retour par les pays africains ; mais peut-être cette modération même affaiblit-elle le soutien potentiel des États les plus progressistes, tandis qu'elle ne suffit pas à attirer ceux qui demeurent sous la coupe de leurs ex-puissances coloniales. Lors du conflit sino-indien de 1962, l'Inde ne put qu'enregistrer la tiédeur des réactions africaines. Ce ne fut cependant pas faute d'efforts diplomatiques de sa part (18). Il apparaît même probable que la relative déception qu'elle en tira alors l'incita à prêter par la suite une attention plus grande à l'Afrique. Telle, du moins, fut la politique que poursuivit le successeur de Nehru, L.-B. Shastri. Celui-ci, en effet, semble avoir joué un grand rôle, aussi bien dans l'échec, en 1964, de la tenue d'une seconde conférence afro-asiatique à Alger (après celle de Bandung) dont il redoutait qu'elle se transformât en tribune de propagande pour la Chine, le Pakistan et l'Indonésie, que dans la tenue de la conférence des non-alignés du Caire (dont la déclaration finale, sans reprendre les thèmes indiens, fit cependant allusion au caractère sacré des frontières (19). Un scénario relativement identique se reproduisit en 1971 lors de la création du Bangladesh. L'aspect religieux de la question compta alors très certainement : l'Égypte, notamment, joua un rôle de blocage, mettant l'accent sur l'unité du Pakistan, pays islamique, malgré plusieurs démarches d'Indira Gandhi et de parlementaires indiens (20). Quant au Premier ministre de l'île Maurice, il se rendit au Pakistan en février 1971 et y signa un communiqué commun soulignant la nécessité d'une solution pacifique du conflit (21).

L'Inde et la rivalité Est-Ouest dans l'océan Indien

La prudence même de l'Inde dans son soutien à une politique d'indépendance des États africains reflète son goût pour les États modérés. Elle ne l'avoue jamais crûment, mais toute son action montre que l'un des axes stratégiques de sa politique consiste à éviter dans la mesure du possible tout risque de radicalisation politique en Afrique. Certes, elle entend se placer du côté du Tiers monde et des exploités, contre les exploités. Mais tout se passe comme si elle pensait qu'accompagner positivement et en

(18) Voir pour le détail des efforts indiens : *Africa Diary* (New Delhi), 1-7 déc. 1962, pp. 887-890 ; 16-22 fév. 1963, pp. 1009-1011.

(19) Voir L.P. Singh, *India's foreign policy : The Shastri period*, New Delhi, Uppal Publishing House, 1980, chap. IV.

(20) Voir *Africa Diary* (New Delhi), 18-24 juin 1971, p. 5515 ; 1-7 oct. 1971, pp. 5655-5657 ; 3-9 déc. 1971, p. 5746 ; 5-11 nov. 1971, p. 5705.

(21) Voir *Africa Diary* (New Delhi), 5-11 mars 1971, p. 5366.

douceur les évolutions du monde était le meilleur moyen de limiter les « risques » de révolution ou d'installation de régimes communistes. Ainsi, lorsque l'Inde condamne l'action de répression de telle ou telle puissance coloniale, ou le maintien du régime d'apartheid en Afrique du Sud, c'est toujours au nom des bouleversements désastreux que cela peut engendrer pour l'Afrique. Éclairant de quelques phrases toute l'action de l'Inde au cours de l'affaire du Congo de 1960 — la seule où l'Inde ait été impliquée militairement en Afrique, par le biais d'un contingent mis à la disposition de l'ONU — l'ancien ambassadeur de l'Inde au Congo, D.N. Chatterjee, écrivait vingt ans après les événements : « Pacifier le Congo et l'immuniser (sic) contre le communisme était plus compliqué pour l'Amérique que pour l'Inde. Celle-ci n'est pas obsédée par le communisme. Ses positions s'accordèrent généralement avec celles de la plupart de ses amis afro-asiatiques du Tiers monde (...). L'Inde, n'ayant pas le statut de grande puissance, n'avait pas l'obligation d'assumer les responsabilités premières de la gestion de la crise congolaise » (22). Ces propos ne viennent-ils pas *a posteriori* justifier ces lignes d'un analyste de la politique étrangère indienne, comparant cette dernière à celle de Nasser : « L'un des facteurs de base de l'opposition de Nehru et Nasser au colonialisme a été la peur du communisme. Ils comprirent mieux que les puissances occidentales que le colonialisme et son maintien portaient les véritables germes du communisme. En s'opposant au colonialisme et en soutenant les mouvements d'indépendance nationale, ils s'efforcèrent de combattre aussi bien l'infiltration communiste que le colonialisme occidental » (23) ?

Cela dit, l'Inde n'en tient pas moins compte des réalités et développe ses rapports avec des pays dont elle ne partage pas les options politiques internes. L'échange de visites des dirigeants indiens et mozambicains en 1982 en fournit une illustration récente. Les déclarations que prononça I. Gandhi à Maputo furent chaleureuses. Elle souligna que les deux pays partageaient une « approche commune des problèmes de la paix mondiale » et que son voyage, quatre mois après celui du président Machel en Inde, était « un signe de l'étroitesse des relations entre les deux pays et de la haute considération réciproque qu'ils se portaient » (24). Elle affirma que les deux pays étaient confrontés au même défi, celui « d'imprégner le contenu social de leur action de liberté politique » (25).

(22) D.N. Chatterjee, *Storm over Congo*, New Delhi, Vikas Publishing House, 1980, p. 21.

(23) M.M. Rahman, *The politics of non-alignment*, New Delhi, Associated

Publishing House, 1969, p. 211.

(24) Cf. *Hindustan Times* (New Delhi), 26 août 1982.

(25) *Ibid.*

Ce faisant, quelle que soit la portée pratique de ses efforts, l'Inde tend à desserrer la logique des blocs. En cela, son action répond encore à l'un de ses intérêts, dans la mesure où la confrontation Est-Ouest engendre des effets directement néfastes pour sa sécurité et sa politique régionale. Pour rayonner comme elle l'entend dans sa région, l'Inde a besoin d'une zone de stabilité et de paix dans l'océan Indien, au sein de laquelle elle constitue la puissance majeure (hormis l'Afrique du Sud). Il est clair que moins la rivalité Est-Ouest s'y exercera, plus l'Inde aura les coudees franches. C'est dans cette mesure qu'elle a intérêt à ce que l'Afrique cesse d'être un enjeu pour les grandes puissances. En outre, il est évident que toute présence militaire dans un océan qui borde ses deux côtes maritimes, tout conflit potentiel susceptibles de s'y produire, soulève *ipso facto* pour elle des questions de sécurité. Ces préoccupations, qui rejoignent celles de la quasi-totalité des pays de la région, s'expriment depuis le début des années soixante-dix (c'est-à-dire très exactement depuis la militarisation de l'océan Indien) autour de la notion de cet océan « zone de paix ». L'Inde y attache désormais une grande importance et il est certain que sa réaction quelque peu mitigée à propos des événements d'Afghanistan doit être en partie rapportée à l'inquiétude de voir les États-Unis se saisir de cette affaire pour continuer à renforcer leur dispositif militaire régional déjà considérable (base de Diego Garcia, force de déploiement rapide...). Notons d'ailleurs que l'Inde, puissance nucléaire (même si le nucléaire n'y est officiellement développé qu'à des fins civiles), ne réclame pas la dénucléarisation de l'océan Indien, mais seulement sa transformation en zone de paix.

Cette attention portée par l'Inde à l'océan Indien s'exprime aujourd'hui de plus en plus fréquemment. Lors de son voyage en île Maurice et au Mozambique, en août 1982, I. Gandhi a ainsi réaffirmé à plusieurs reprises la politique désormais traditionnelle de son pays. Un communiqué signé avec le Premier ministre mauricien a rappelé les objectifs communs des deux États : non-alignement, refus des super-puissances et de la production d'armes nucléaires, reconnaissance de la souveraineté de l'île Maurice sur l'archipel de Chagos et l'île de Diego Garcia (26). La visite à Maputo, outre qu'elle permit au Premier ministre indien de réaffirmer son soutien à la lutte du Mozambique, de la Namibie, de la Zambie et d'autres États africains contre l'Afrique du Sud ainsi qu'au combat de l'African National Congress d'Afrique du Sud et à celui de la SWAPO de Namibie, la conduisit également à mettre l'accent sur la nécessité de transformer l'océan Indien en zone de paix (27).

(26) *Hindustan Times* (New Delhi), 24 août 1982.

(27) *Ibid.*, 26 août 1982.

Dans ses trois dimensions, la politique de l'Inde vis-à-vis de l'Afrique illustre donc parfaitement le rôle que ce pays est désormais en mesure de jouer dans le monde, plus particulièrement parmi les pays pauvres, et ce, alors même que l'Afrique subsaharienne n'est pas le domaine privilégié de son action. Tout indique que ce phénomène, dont la croissance à long terme est en partie fonction de l'aptitude de l'Inde à poursuivre son développement intérieur dans la stabilité, continuera dans la décennie à venir. L'analyse du passé montre que l'intérêt politique initial de l'Inde pour l'Afrique se greffe de plus en plus, depuis une quinzaine d'années, sur des motivations économiques. L'Inde sait qu'elle est un des Nouveaux Pays Industriels dont l'Afrique a besoin pour diversifier ses relations, alors même que la domination du Nord sur le Sud est de plus en plus remise en question par les nouvelles élites nationalistes et que les relations économiques inter-africaines stagnent à un niveau très faible, voire régressent. Que les importations africaines d'origine indienne en matière d'industries mécaniques, par exemple, représentent, selon la Nouvelle Delhi, 25 % du total des importations du continent africain en ce domaine (28) est loin d'être négligeable. Plus remarquable encore est le processus de fond, qui, certes, n'en est encore aujourd'hui qu'à ses débuts, montrant que les échanges indo-africains tendent à déboucher sur des accords de coopération liant structurellement les rapports entre les partenaires. Que l'Inde soit devenue en 1981 le 23^e État participant au groupe de la Banque africaine de développement, indique qu'elle entend poursuivre dans cette voie.

Ce faisant, l'Inde place au centre de son action la défense de ses intérêts nationaux tels que les conçoivent ses milieux dirigeants au sein desquels la grande bourgeoisie pèse d'un poids très lourd. Elle n'oublie pas que les États africains représentent plus de la moitié des États non alignés et que le mouvement des non alignés est l'un des moyens de développer son influence dans le monde et de préserver son indépendance. Elle n'oublie pas que tout ce qui affecte l'océan Indien touche à sa sécurité : elle sait que, compte tenu de la voie interne de développement qu'elle a choisie, son expansion sur des marchés extérieurs représente, à l'étape actuelle, une nécessité pour son grand capital privé.

Reste à savoir le profit que l'Afrique peut tirer de ces nouvelles relations, et qui est évidemment différent selon les États. Ceux-ci ont, nous semble-t-il, intérêt à sortir de la domination néo-coloniale ou impérialiste, tout en desserrant l'étau de la confrontation Est-Ouest. On peut considérer que les trois dimensions

(28) Voir M.C. Céleste, « Les difficultés d'un dialogue Sud-Sud face à la domi-

nation du monde industrialisé », *Le Monde diplomatique*, juillet 1981.

du projet africain de l'Inde répondent à ce souci. Dans le même temps, il n'est pas possible de masquer le fait que les rapports économiques indo-africains s'effectuent très certainement pour l'essentiel au bénéfice de l'Inde et de son capital privé. On retrouve là une dimension des rapports Sud-Sud qui commence à être soulignée par certains auteurs (29) et qui recouvre la réalité de ce monde : une partie du Sud est plus riche que l'autre et les écarts internes tendent à y croître. Parmi les pays du Sud, l'Inde fait incontestablement partie du pôle « riche ». Ce phénomène ne saurait être négligé, car il alimente en Afrique certaines appréhensions — qui se fondent également sur le rôle et le comportement des communautés indiennes d'Afrique — sur une éventuelle volonté de domination de l'Inde ; il repose cependant sur un niveau de coopération et d'échanges indo-africains trop faible encore pour, à notre avis, poser véritablement problème à l'heure actuelle. L'Inde n'en est-elle d'ailleurs pas consciente, qui fait preuve d'une si grande prudence à l'égard de tous les problèmes épineux divisant le continent africain ?

(29) Voir par exemple : J. Lemperière, « Les échanges Sud-Sud : progrès et contradictions », *Politique étrangère* 2, 1971 et,

du même auteur, « Le Sud approvisionne de plus en plus le Sud », *Le Monde*, 12 oct. 1982.